



Par Jacques PORTES\*

## 25 ans après, un autre tsunami

*Au début de la décennie 1980, à la suite de la campagne vigoureuse menée par l'APHG depuis 1976 et du rapport Girault et de la commission Le Goff, l'histoire-géographie a été confortée dans son rôle capital tout au long de la scolarité primaire et secondaire, comme l'avait souligné au colloque de Montpellier en janvier 1984 le Premier Ministre d'alors, Pierre Mauroy : « L'histoire doit retrouver une place éminente dans l'éducation. Elle doit intervenir avant les autres disciplines liées aux sciences sociales... L'histoire et la géographie ne peuvent être de simples disciplines d'éveil. Elles doivent être des disciplines de base, des disciplines fondamentales dans tous les ordres d'enseignement ». Ce constat n'a pas pris une ride.*

Les gouvernements successifs ont entériné avec plus ou moins d'enthousiasme cette orientation et, en dépit des aléas dus aux réductions d'horaires, aux discussions sur les programmes et aux controverses mémorielles, nos disciplines ont conservé leur rôle fondamental pour donner aux élèves une idée de leur place dans le monde, pour se différencier du travail de mémoire, comme pour former des citoyens.

Or les réformes actuelles du collège, du lycée et de la formation des maîtres bousculent cet équilibre dans toutes les disciplines et constituent une menace nouvelle pour l'histoire-géographie.

### Quels sont les principaux enjeux ?

#### La réforme des collèges

- En collège, les nouveaux programmes s'appliquent dès la rentrée 2009 ; leur contenu peut à la rigueur convenir, mais leur présentation dans le B.O. du 26 août 2008 ne comporte aucune mention d'horaires. Il est seulement indiqué la répartition faite en parts consacrés à telle ou telle question (10% pour l'Orient ancien, 25% pour la naissance du christianisme etc.), ce qui permet de leur consacrer un nombre d'heures variable, selon le ministère ou selon les rectorats ou les chefs d'établissement. Ainsi est laissé aux professeurs le soin de gérer au mieux la pénurie des heu-

res. Car une telle disposition ouvre la voie à une possible réduction du temps d'enseignement. Nous demandons des garanties précises sur cette question qui conditionne notre capacité de transmission.

#### La réforme des lycées

- En lycée, la réforme introduit des changements encore plus considérables, dans le même contexte de réduction des horaires puisque le total des heures hebdomadaires passe de 34 à 30. Alors que des assurances nous avaient été fournies par les services sur la présence de l'histoire-géographie dans les disciplines du tronc commun de la classe de Seconde, des rumeurs et des ballons d'essai au détour d'une interview du ministre ou de ses collaborateurs indiquaient qu'elles n'étaient nullement assurées de figurer dans le tronc commun des deux années suivantes. Immédiatement et légitimement, les collègues se sont indignés et se sont mobilisés : lors des rendez-vous de l'Histoire à Blois, Jean-Louis Nembrini a été pris à partie avant d'affirmer que la présence de nos disciplines était assurée au lycée. Avec une ambiguïté qui n'a pas été levée et une impression de flou qui subsiste, ce qui ne laisse pas d'être très inquiétant : combien d'heures dans ce tronc commun en seconde, en Première et en Terminale ? quelle place pour l'ECJS ? avec des horaires réduits comment les modules qui nous donneraient des possibilités d'approfondissement nécessaires

\* Président de l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie.

seront-ils organisés ? Face à ces très inquiétantes incertitudes s'impose une mobilisation vigilante de tous.

## La réforme des concours

- Le retour de l'usine à gaz pour la préparation des concours : alors que certaines assurances avaient été fournies par le cabinet de Valérie Pecresse sur la possibilité de bâtir des master professionnels d'enseignement, avec une dominante disciplinaire, les circulaires les plus récentes (17 octobre 2008) rétablissent un système ingérable et pervers. Seuls les concours de professeurs des écoles et des ordres d'enseignement « inférieurs » seront professionnalisés. Les autres devront mener de front une véritable recherche de master avec soutenance d'un mémoire et une préparation à un concours de CAPES ou d'agrégation. Mais si l'agrégation à l'écrit ne bouge pas, il n'en est pas de même des CAPES profondément transformés et allégés. La préparation du CAPES se ferait sur les programmes en vigueur dans les collèges, les lycées et les classes postbaccalauréat et lestée de quelques stages dans les établissements scolaires répartis entre la licence et le master : stages d'observation, de pratique accompagnée et peut être dans le meilleur des cas cours devant un enseignant ; de plus, les étudiants pourraient même s'orienter vers le doctorat. On croit rêver : quelle formation réelle auront ces jeunes diplômés pris entre des exigences diverses et totalement contradictoires ? Quel statut pour ceux qui auront échoué à ce concours croupion, mais réussi au master ou l'inverse ? Comment, lors des deux épreuves écrites prévues, répartir en alternance les quatre périodes de l'histoire et la géographie ? On redoute une diminution considérable de la part consacrée aux savoirs disciplinaires et scientifiques au profit de considérations générales sur le système éducatif et les théories pédagogiques.

- Au lieu de la précipitation, nous demandons un temps de réflexion et de concertation plus important. Nous ne voulons pas d'une formation au rabais pour le recrutement des professeurs du second degré, mais nous exigeons une formation disciplinaire de qualité scientifique pour le CAPES. Que les questions inscrites pour la préparation des concours soient consacrées en alternance à l'histoire des quatre périodes ancienne, médiévale, moderne et contemporaine, que l'on ne réduise pas les questions à des questions de cours et des récitations de manuels scolaires. Nous croyons en la valeur de l'université et de la recherche et nous partageons les inquiétudes et les demandes des associations de spécialistes du supérieur par exemple celle de l'*Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche* (AHCESR). Avec les antiquisants, médiévistes, contemporanéistes, modernistes, géographes l'APHG entend mener une réflexion collective et faire des propositions dans le cadre de notre commission universitaire. Deux exigences concrètes : que les questions soient enseignées dans le cadre de la préparation aux concours par des universitaires ou des chercheurs ! Qu'un stage en responsabilité soit organisée pour tous les étudiants reçus au CAPES !

- Des questions demeurent sur « les membres de la société civile » appelés à siéger dans les jurys de concours, sur l'épreuve orale professionnelle dont le coefficient doit être réduit compte tenu de l'inexpérience des étudiants de l'enseignement, sur la conciliation dans le calendrier entre l'initiation à la recherche dans le cadre du master qui ne doit pas être sacrifiée et la préparation aux concours.

- Une fois de plus se révèlent les lacunes des responsables administratifs, des technocrates qui agissent dans la précipitation selon des consignes budgétaires ou politiques avec un seul objectif principal, avec une seule idée, une idée fixe sans voir les effets secondaires à plus ou long terme, les compatibles et les incompatibles, les bénéfiques et les pervers, car ces mesures par définition s'insèrent dans un ensemble. Le risque est grand d'un appauvrissement général de la formation des maîtres, ce qui compromettrait très gravement l'avenir.

Devant de tels projets de réforme, nous devons rester **mobilisés** pour que nos disciplines conservent toute leur place parmi celles qui sont fondamentales.

Paris, 24 octobre 2008

Jacques Portes

### Annexe

L'agence AEF a diffusé le dispositif de la maquette de mas-tourisation des nouveaux concours de recrutements d'enseignants mis en place en 2010.

Selon la dépêche « les épreuves et les programmes des concours d'agrégation seraient « maintenus en l'état » à l'écrit ; à l'oral il y aurait un exercice pédagogique et un entretien avec le jury. L'agrégation recrutera des professeurs au niveau du master qui seront appelés à enseigner en priorité dans les classes d'examen du lycée, des CPGE, les STS et le premier cycle des universités. En revanche les CAPES CAPET, CAPLP comporteraient quatre épreuves : deux épreuves écrites d'admissibilité disciplinaires avec une dimension épistémologique et historique (une leçon et un entretien de connaissance du système éducatif). Les épreuves écrites d'admissibilité auraient lieu à la fin du premier semestre de chaque année universitaire et les épreuves orales d'admission en juin. Le référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant figurant dans le cahier des charges de la formation de maîtres sera pris en compte dans la conception des toutes les épreuves des nouveaux concours. Le CAPES comporterait « deux épreuves écrites (5 heures chacune, coefficient 2) sur des thèmes portant sur les programmes des lycées et collèges et des classes post-baccalauréat des lycées et deux épreuves orales une leçon (3 h de préparation, 1 heure d'exposé coefficient 3) portant sur une question du programme de collège, de lycée ou des classes post baccalauréat du lycée dans la discipline ou le groupe de disciplines considérées en l'adaptant à un niveau de classe donné et en l'inscrivant dans une progression disciplinaire, une épreuve d'entretien avec le jury (3 heures de préparation, 1 heure d'exposé et entretien avec le jury) prenant appui sur un dossier de 5 pages maximum (étude de cas ou textes) fourni par le jury et portant sur les aspects concrets du fonctionnement du système éducatif. Elle consiste en un exposé, portant sur l'analyse du dossier suivi d'un entretien avec le jury qui permet de vérifier les connaissances du candidat relatives aux valeurs et aux exigences du service public, au système éducatif et à ses institutions et de manière générale à son aptitude à exercer le métier de professeur de collège et de lycée ».